



# PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du développement  
local et de l'environnement  
Affaire suivie par : [corinne.billard@indre.gouv.fr](mailto:corinne.billard@indre.gouv.fr)

## Le Préfet

Châteauroux, le 7 JAN. 2022

Monsieur le Président,

L'enquête publique, organisée pour les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire, présentées par la SAS ABEV, relatives au projet de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Luçay-le-Mâle, s'est tenue du lundi 15 novembre 2021 à 9h00 au vendredi 17 décembre 2021 à 17h00 inclus.

En raison de la fermeture de son bureau d'études, du 23 décembre 2021 au 3 janvier 2022, le demandeur a sollicité l'autorisation de reporter de huit jours la remise de son mémoire en réponse à votre commission d'enquête; délai que vous avez accepté.

Aussi, par courrier du 6 janvier 2022, reçu en préfecture le 11 janvier 2022, vous avez souhaité obtenir un délai supplémentaire pour la remise de vos rapport, conclusions et avis motivés.

Je vous informe que, suite à l'accord du porteur de projet émis par courriel du 14 janvier, et conformément à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, j'émet un avis favorable à la remise de ces documents pour le **jeudi 27 janvier 2022 au plus tard**.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Stéphane SINAGOGA

M. JOUOT Hubert  
Président de la commission d'enquête  
relative à la demande présentée par la SAS ABEV